

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PARADIS

Compte rendu du 28 janvier 2010 - Exercice 2009

Nous avons rencontré l'équipe municipale le 19 janvier 2010 pour préparer l'AG.

1/ Nous avons ouvert l'assemblée à 18h30 en présence de Monsieur le Maire, Mme Isabelle Montfort, M. Laubry et d'autres membres de l'équipe municipale.

Monsieur le Maire a ouvert la séance en exprimant son vœu de faire de Hyères une ville 'durable'.

A notre demande réitérée depuis 2 ans d'une cantine bio dans les écoles du quartier, M. Politi a répondu que le train était en marche et que la municipalité avait déjà instauré 'un repas bio' par semaine dans les écoles de la ville.

Vérification faite auprès de la directrice de l'école Paul Long, il n'y a pour l'instant qu'un repas bio ... par mois ! Nous sommes bien loin du compte, et le CIL continuera de faire pression sur la municipalité pour faire accélérer les choses. Nous écrirons une lettre au maire dans ce sens au mois d'avril avec la signature d'une pétition signée par les parents d'élèves.

2/ Piste DFCI et ligne à très haute tension

(insérer l'article de Louis et peut-être un petit mot sur l'étrange article de Var Matin ?)

M. Giordano, espaces verts, nous a transmis le plan du tracé que le bureau garde à votre disposition si vous voulez le consulter.

3/ ECLAIRAGE des escaliers publics du quartier :

Après 5 ans de lutte, voilà nos efforts récompensés. M. Laubry a affirmé devant l'assistance que l'éclairage des escaliers publics du quartier serait réalisé en 2010 !

4/ Eventuelle voie d'accès au cimetière :

Interrogés sur ce point, monsieur le maire et les autres membres de la municipalité présents ont affirmé qu'il n'y aurait pas de voie d'accès au cimetière passant par le Paradis. Nous resterons vigilants sur ce point .

5/ Round up : le maire a assuré qu'il allait demander aux espaces verts de réduire au strict minimum l'utilisation du round up pour désherber les abords du terrain de pétanque ainsi que les rues du Paradis.

6/ Tri Sélectif :

Mme Monfort a assuré que le tri sélectif en porte à porte serait mis en place dans notre quartier dans un avenir très proche. Une autre bataille presque gagnée !

7/ Suite et fin de l'Enfouissement des lignes électriques aériennes :

Mr Laubry a affirmé que la municipalité était en pleine négociation avec EDF pour relancer cette campagne dans les zones résidentielles comme la nôtre. A surveiller.

8/ Théâtre de Verdure :

Nous avons fait part à la municipalité de l'inquiétude de certains riverains concernant le prochain théâtre de verdure qui doit être construit sur la colline du Château et les possibles risques d'incendie que de tels déplacements de foules pourraient entraîner. Le maire a affirmé que la maîtrise d'œuvre avait été confiée aux espaces verts et que tout serait prévu pour assurer la plus grande sécurité.

9/ Intervention de Mr Charrier sur le festival Midi

Un riverain a interpellé le maire sur les nuisances sonores insupportables engendrées par le festival Midi chaque été à la Villa Noailles. Nous avons décidé en tant que CIL de ne pas prendre parti dans ce conflit comme nous l'avions déjà expliqué dans le Mag précédent. Le maire a répondu qu'il fallait faire vivre la ville et que cette manifestation culturelle était importante et qu'il fallait des divertissements pour tous les âges et tous les goûts.

10/ Rue Matisse :

Mme Danièle Blanc a évoqué le problème de la voirie très endommagée de la rue Matisse.

11/ Sauvez nos chats !

Une résidente a signalé que le poison raticide avait tué 7 de ses chats ces dernières années et demandent donc aux voisins de disposer les portions de poisons dans des endroits inaccessibles à nos amis les chat.

12/ Approbation des comptes, vérifiés par M. Roland Carroué, à l'unanimité de l'assemblée.

13/ Election de nouveaux membres du bureaux :

Deux membres sortants ont été réélus à l'unanimité : Jean-Marie Loicq, et Jacqueline Moukka (ex-trésorière)

Un membre sortant ne se représentait pas : Pierre Havet

Un nouveau membre s'est présenté et a été élu à l'unanimité : Daniel Cousin, résidant rue Renoir.

La séance a été levée à 19h53 et a été suivie d'un pot de l'amitié.

LES RENDEZ-VOUS DU PARADIS : A VOS AGENDAS

Dimanche 06 Juin 2010
Fête de l'été

A partir de midi sur le terrain de basket, rue E. Manet. Autour du traditionnel pique-nique où chacun se munira de victuailles et de boissons à partager entre voisins. Apéritif offert par le CIL. Les tables et les chaises seront fournies par les services de la mairie.

Pour celles et ceux qui n'ont encore jamais participé à cette manifestation, n'hésitez plus, c'est l'occasion de parler de notre quartier autour d'un repas champêtre et de faire vivre la colline. Soyez les bienvenus.

Dimanche 3 Octobre 2010
Fête des vendanges,

A partir de 11h 30, sur le terrain de basket, rue E. Manet. Autour d'un pique-nique. Venez nombreux et faites-nous découvrir vos crus préférés ! Apéritif offert par le CIL

Jeudi 13 Janvier 2011

Assemblée Générale du CIL des Collines du Paradis.

A 18h30, dans la salle des associations, place Henri Dunand. Nous avons dû repousser notre AG au mois de janvier pour des raisons administratives : en effet, il sera ainsi plus facile à notre trésorière d'avoir tous les éléments en main pour boucler l'exercice 2009 !

DU NOUVEAU AU BUREAU

Certains changements ont eu lieu à l'intérieur du Bureau

-Trésorier

Nous remercions chaleureusement Mme Jacqueline Moukka qui a été notre trésorière pendant 3 ans et qui a souhaité se retirer de cette fonction tout en restant active au sein du bureau.

Notre nouvelle recrue, Daniel Cousin s'est aussitôt porté volontaire et a été élu trésorier par les membres du bureau

-Secrétaire

Sylvie Morand a souhaité également laissé sa fonction qu'elle exerçait depuis son élection au CIL il y a 4 ans.

Louis Lapierre a été élu pour la remplacer.

- Stéphane Mucetto reste notre président pour un an

- Christophe de Villeneuve reste notre vice-président.

La séance s'est tenue le 12 décembre 2008 à 18H. Elle a débuté par le rapport moral du vice-président,

Christophe de Villeneuve qui a présidé la séance à la place du président, Stéphane Mucetto, en déplacement pour raisons professionnelles. Le rapport a été suivi par les remerciements du bureau aux adhérents qui nous soutiennent et le vice-président a salué la présence de M. de Lustrac, élu de la nouvelle municipalité et de Mme Colette Richard, présidente du groupement des CIL de Hyères.

LA PISTE DFCI ET LE PROJET RTE

Le projet de ligne électrique enterrée couplée à une piste DFCI (défense des forêts contre les incendies) à travers le massif du Fenouillet-Maurettes ayant été refusé par la commission départementale des sites en septembre 2008 car trop dommageable pour l'environnement et le paysage, ses concepteurs ont changé alors de politique.

Pour éviter un nouveau refus de la commission, ils ont choisi un tracé entre le Château de Hyères et le poste EDF de l'Oratoire, qui d'après eux passe à la limite des EBC (espaces boisés classés) et donc ne nécessite aucun déclassement et par conséquent pas d'avis de la commission des sites.

Pour éviter également, comme en 2008, la mobilisation des associations de défense de la nature, ils ont soigneusement séparé les deux projets : la ligne haute tension présentée par RTE (réseau de transport d'électricité) et la piste DFCI par la mairie de Hyères.

RTE a présenté son projet à la concertation avec le préfet, puis à l'enquête publique, comme si le projet de piste DFCI sur une partie du tracé n'existait tout simplement pas, allant jusqu'à décrire les détails du chantier entre le Château et l'Oratoire et en présentant des photo-montages tout à fait mensongers.

En effet la présence de la piste DFCI de 6 mètres de large, avec débroussaillage de 100 mètres ainsi que les déblais et remblais importants nécessités par la forte pente de la colline, n'est jamais évoquée sur ces documents, et pourtant l'aspect du versant derrière le Paradis en serait fortement modifié.

De son côté la mairie de Hyères mettait une certaine mauvaise volonté à communiquer sur son projet de piste DFCI. Notre demande pour avoir une copie du plan du tracé n'a eu aucune réponse pendant des semaines et c'est seulement le jour de notre Assemblée Générale que les services municipaux nous l'ont communiquée.

Sur ce plan on voit que la piste monte d'abord vers le sommet de la Potence puis oblique vers l'est à flanc de colline à environ 20 mètres sous la ligne de crête.

Les habitants de la rue Renoir n'auront donc pas cette piste et la ligne RTE juste derrière leurs maisons comme on le craignait, mais la colline sera défigurée et il est à craindre qu'un jour on pourrait goudronner cette piste et l'ouvrir à la circulation comme on l'a fait pour la route du Fenouillet.

Le maire et ses adjoints présents à l'assemblée générale du 28 janvier, nous ont évidemment assuré qu'il n'en sera rien et que la piste DFCI est absolument nécessaire pour la protection contre le feu, bien qu'il ne s'agisse que d'une piste de liaison pour permettre aux pompiers de traverser la commune en évitant le centre ville.

A cela on pourrait répondre qu'un tracé de cette piste de liaison pourrait se faire sur le flanc nord de la colline, invisible depuis la ville et le Château et que la ligne RTE pourrait très bien être enterrée le long de la voie Olbia au lieu de traverser le quartier Beauvallon et les Maurettes.

Ces solutions de bon sens se heurtent apparemment à un projet dont on ne connaît pas tous les aspects. On en connaît cependant un, et non des moindres, qui est le financement total du projet, ligne EDF et piste DFCl, par RTE seul.

La municipalité de Hyères y est évidemment très attachée, mais en guise de conclusion le 28 janvier l'adjointe du maire nous a assuré que, avec ou sans le financement de RTE, la piste DFCl sera réalisée.

Les questions qui demeurent alors sont :

Si RTE finance la piste, quelle est la contrepartie accordée par la Mairie ?

Si RTE ne finance pas la piste, quel sera son tracé et qui paiera ?

PROJET URBAIN, PAYSAGE ET LITTORAL

Quel projet pour la ville et la rade ? d'Hyères-les-Palmiers à la rade d'Hyères.

Par Odile Jacquemin.

Pour tous ceux qui sont intéressés par l'histoire de Hyères et la formation de son paysage urbain, nous recommandons un livre écrit par une Hyéroise, architecte urbaniste.

Il s'agit d'Odile Jacquemin, fondatrice en 1995 de l'association MALTAE « Mémoire à lire, territoire à l'écoute. »

Ce livre est en fait le dernier chapitre de sa thèse de doctorat consacrée à l'histoire du paysage Hyérois et intitulé « Hyères et la rade, la formation d'un paysage entre terre et mer, de 1748 à nos jours. »

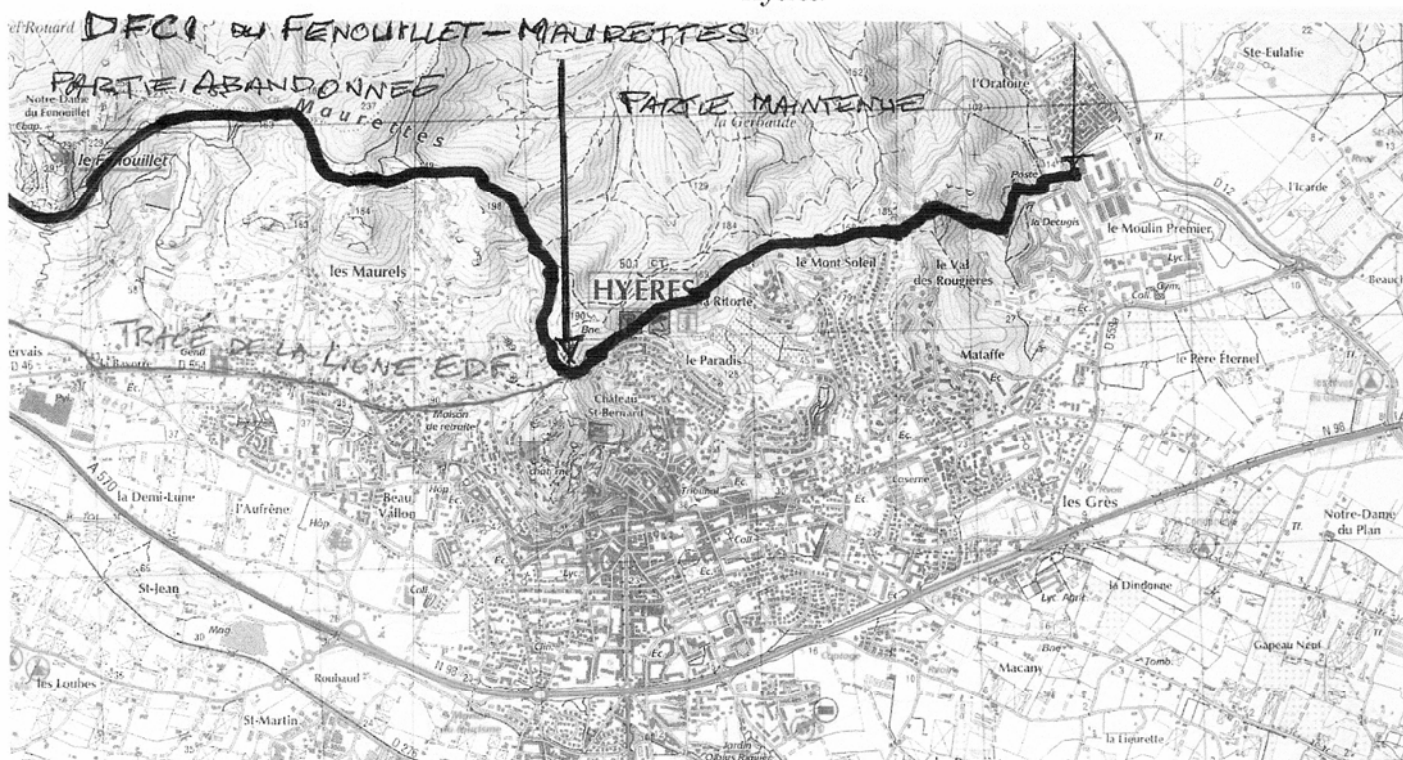
Après le « bétonnage de la côte » des années 50 a succédé une prise de conscience des ruptures d'équilibres et l'émergence de l'Environnement qui ont donné naissance aux parcs nationaux, régionaux, puis au Conservatoire du Littoral, puis à la Loi Littoral.

Ce fut légitime et utile, et à Hyères nous avons environ un quart de l'espace protégé ou zone Natura 2000.

Cependant la pression foncière et immobilière n'a pas faibli, elle est même plus forte que jamais.

C'est pourquoi nous devons être vigilants et écouter tous ceux qui réfléchissent à l'organisation et au partage d'un littoral qui appartient à tous et qui ne veulent pas laisser les trois quarts de l'espace, non protégé, aux mains d'un marché libéral prêt à acheter et vendre n'importe quoi et à construire n'importe comment.

Ce livre édité par « Mémoire à lire, territoire à l'écoute » est en vente pour 18 euros dans les « bonnes » librairies de Hyères.



Rappel du tracé conservé pour la piste DFCl (partie maintenue)

LE PARADIS DE LA TOILE

Afin de ménager le poumon de notre planète, le CIL souhaiterait réduire le nombre de Mag' version papier que nous distribuons. Nous faisons appel une nouvelle fois à votre esprit écologique : communiquez-nous votre adresse email afin que vous receviez le MAG' par internet. Envoyez-nous vos remarques et coordonnées email à l'adresse suivante :

cilcollinesduparadis@wanadoo.fr

Des bénévoles vous apportent à domicile, les nouvelles de votre C I L " Les Collines du Paradis " et nous espérons que cela vous est agréable.

Dans le respect de la loi "Informatique et liberté " nous nous engageons à ne pas diffuser votre adresse et à ne l'utiliser que pour l'envoi du M A G et les réponses aux questions posées.

Nouvelle organisation

Afin de fonctionner avec encore plus d'efficacité, les membres du CIL ont décidé de créer des minis comités à l'intérieur du groupe. Voici donc désormais vos interlocuteurs privilégiés pour les questions ad hoc :

Bureau :

Présidence Stéphane Mucetto

Vice-présidence Christophe de Villeneuve

Secrétariat : Louis Lapiere

Trésorerie : Daniel Cousin

Comités :

Comité Environnement : Louis Lapiere, Sylvie Morand,

Comité des Fêtes : Gérard Merlo, Jean-Marie Loicq, Marie Miglio

Comité relations Groupement des CIL : Stéphane Mucetto, Sylvie Morand, Jacqueline Moukha

Comité de la Rédaction du Mag' : Stéphane Mucetto, Christophe de Villeneuve

Comité Relations et réclamations auprès de la Mairie (pb de voirie, propreté, panneaux, etc) : Marie Miglio

Notons que l'adresse du siège social du CIL à changé

Chez Mme Morand au 28, rue Edouard Manet.

Ou bien sûr sur notre adresse internet.

cilcollinesduparadis@wanadoo.fr

POUR MEMOIRE

Déchets spéciaux : ils sont non collectés et doivent être apportés à la déchèterie, gravats, laine de verre, pots de peinture, produits phytosanitaires...

déchèterie municipale, route des marais 04 94 57 67 62 : ouverte aux entreprises et aux particuliers hyérois 7j/7 de 7h à 19h (sauf samedi fermée à 18h et dimanche à 13h)

Les encombrants ou monstres : vieux frigos, matelas, mobiliers volumineux, télévisions, etc.

enlèvement les mercredis, prévenir au moins la veille de la collecte au service Eau-Littoral-Propreté au 04 94 00 78 50
Ces services sont GRATUITS.

RECETTES DU PARADIS

Le vin d'orange du Paradis

Mélanger :

5 litres de vin rosé ou de vin rouge :

1 litre d'alcool à 45° ;

7 oranges amères + 1 citron, non traités, coupés en rondelles ;

½ bâton de vanille ;

800 grammes de sucre.

Laisser macérer 45 jours (remuer de temps en temps).

Filtrer et mettre en bouteille.

Déguster frais avec modération.

Des oranges amères sont disponibles (jusqu'à épuisement des stocks) au "1, rue Auguste Renoir" chez Pascale et Daniel.

Le Taboulé du Paradis

Ingrédients (pour 5 personnes) :

- 4 grosses tomates fermes

- 1 botte d'oignons verts

- 2 bottes de persil PLAT

- 1 botte de menthe fraîche

- 1 petite poignée de boulghour brun moyen (blé concassé)

- 1 citron

- 3 cuillerées d'huile d'olive

- 2 pincées de sel

Avant de commencer mettre une poignée de boulghour dans un bol d'eau pendant 15 mn et laisser ramollir.

Laver et équeuter le persil, puis le couper au couteau (ou aux ciseaux si l'on préfère).

Répéter l'opération avec la menthe, vous devez obtenir des feuilles d'1 cm environ.

Mettre le tout dans un saladier.

Couper les oignons verts très fins, les tomates en petits dés, et mettre le tout dans le saladier.

Lorsque le boulghour ne croque plus, le sortir de l'eau, et le presser entre les mains pour l'essorer. Le mettre dans le saladier avec le reste.

Assaisonnement : presser 1 citron entier et arroser le contenu du saladier. Ajouter le sel et les 3 cuillères à soupe d'huile d'olive.

L'aspect du taboulé doit être brillant, pour indiquer qu'il y a suffisamment d'huile d'olive

PETITES ANNONCES DU PARADIS

Pour me faire un peu d'argent de poche, je me propose de laver votre voiture Contacter Esther Miglio au 06 26 06 68 77

UN PARADIS FINANCIER

Pour la vie du CIL, pour les activités, les apéros, les mags. Penser à adhérer au cil et payer votre cotisation auprès de Daniel Cousin, 1 Auguste Renoir.